

Neunte Sitzung – Neuvième séance

Montag, 17. März 2008

Lundi, 17 mars 2008

17.15 h

07.070

Sicherung des Luftraums gegen nichtmilitärische Bedrohungen aus der Luft. Abkommen mit Österreich Sûreté aérienne contre les menaces aériennes non militaires. Accord avec l'Autriche

Zweitrat – Deuxième Conseil

Botschaft des Bundesrates 12.09.07 (BBl 2007 6571)

Message du Conseil fédéral 12.09.07 (FF 2007 6209)

Nationalrat/Conseil national 20.12.07 (Erstrat – Premier Conseil)

Ständerat/Conseil des Etats 17.03.08 (Zweitrat – Deuxième Conseil)

Altherr Hans (RL, AR), für die Kommission: Wir haben hier zu einem Abkommen mit Österreich Stellung zu nehmen. Inhaltlich geht es dabei um die Zusammenarbeit im Bereich der Sicherung des Luftraums gegen nichtmilitärische Bedrohungen aus der Luft, letztlich also um gemeinsame Anstrengungen gegen terroristische Angriffe, soweit sie aus der Luft kommen.

Die Schweiz hat Verträge mit dieser Zielsetzung bereits mit Deutschland, Frankreich und Italien abgeschlossen. Nach der Gutheissung dieses Abkommens werden wir also mit allen Nachbarstaaten entsprechende Verträge haben. Das ist nicht zuletzt im Hinblick auf die Euro 2008 wichtig, aber auch darüber hinaus. So besteht ganz allgemein und auch wegen des WEF in Davos ein grosses Bedürfnis nach Zusammenarbeit, gerade mit Österreich.

In der vorberatenden Kommission wurden zwei Fragen aufgeworfen. Erstens wurde gefragt, ob es nicht zweckmässiger wäre, ein multilaterales Abkommen mit allen Nachbarstaaten zu haben. Das wurde vonseiten des Bundesrates bejaht, aber gleichzeitig wurde darauf hingewiesen, dass es in den einzelnen Ländern zu viele unterschiedliche Interessen gebe, die eine einheitliche Lösung wohl verunmöglichen würden. Die zweite Frage, die wir besprachen, ging dahin, weshalb es nicht möglich gewesen sei, mit Österreich ein Abkommen abzuschliessen, das inhaltlich jenen mit den anderen Ländern entspreche. Die Abkommen mit den drei anderen Ländern gehen nämlich insofern weiter, als sie nicht nur den Austausch von Daten vorsehen, sondern unter bestimmten Bedingungen auch grenzüberschreitende Luftpoleizeinsätze ermöglichen. Diese Frage wurde dahingehend beantwortet, dass Österreich das nicht gewollt habe. Die Kommission bedauert das, respektiert es aber selbstverständlich.

So bleibt das Abkommen auf den Austausch aller sicherheitsrelevanten Daten bei nichtmilitärischen Bedrohungen aus der Luft beschränkt. Die Sicherheitspolitische Kommission hofft, dass es in einer späteren Verhandlungsrunde möglich sein wird, mit Österreich ein den Abkommen mit den übrigen Nachbarländern vergleichbares Abkommen abzuschliessen. Selbstverständlich stellt das vorliegende Abkommen trotzdem einen erheblichen Fortschritt in der Zusammen-

menarbeit dar, weshalb es der Nationalrat als Erstrat auch mit 148 zu 2 Stimmen gutgeheissen hat.

Ihre Kommission beantragt einstimmig Eintreten und Zustimmung zum Abkommen. In der Detailberatung werde ich keine Bemerkungen mehr anbringen.

Burkhalter Didier (RL, NE): J'aimerais intervenir brièvement pour appuyer les propos du président de la commission; il faut en effet saluer cet accord tout en regrettant sa portée limitée. Dans les débats du premier conseil, on s'est vraiment contenté de prendre acte de cet accord, comme s'il était identique – ou pratiquement identique – aux précédents conclus avec la France, l'Italie et l'Allemagne. Toutefois, dans les faits, cet accord ne ressemble vraiment pas comme deux gouttes d'eau aux autres accords et il se situe clairement en retrait, même par rapport à celui conclu avec l'Allemagne. Le fait que des engagements transfrontaliers de police aérienne ne soient tout simplement pas possibles réduit fortement sa dimension sécuritaire. Il faut le dire clairement et ne pas enregistrer cette lacune de sécurité sans réaction.

Compte tenu de l'évolution des nouvelles menaces, je pense qu'il est important que l'on exploite au maximum le potentiel de tels accords internationaux, surtout pour la Suisse: d'une part en raison de l'exiguïté de son territoire, mais d'autre part aussi lorsque l'on sait que le meilleur accord – celui conclu avec la France – nous permet de bénéficier d'une couverture aérienne améliorée 24 heures sur 24 et 365 jours par an. C'est d'autant plus important lorsque l'on sait que l'on doit souvent se contenter, dans notre pays, de voler pendant les heures de bureau.

Il s'agit cependant de comparer ce qui est comparable; je suis convaincu qu'il existe malgré tout une bonne marge de progression dans le niveau de la collaboration en la matière avec l'Autriche – dans d'autres domaines relativement proches aussi, d'ailleurs, comme celui des avions de transport, mais c'est une autre histoire.

Je remercie le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports ainsi que son équipe de poursuivre avec volontarisme les démarches en cours et de ne pas se contenter de la situation actuelle, et d'appliquer une sorte d'«upgrade» à cet accord sur lequel nous allons nous prononcer aujourd'hui malgré tout avec satisfaction.

Schmid Samuel, Bundesrat: Ich bitte Sie um Eintreten auf das Geschäft und Annahme des Entwurfes.

Ich erkläre mich namens des Bundesrates absolut in Übereinstimmung mit der Kommission. Wir versuchen, so rasch als möglich den gemeinsamen Nenner mit Österreich zu erhöhen – den auch wir im Moment als bedauerlich klein anerkennen und respektieren müssen –, um ungefähr auf den gleichen Stand zu kommen, wie dies insbesondere mit Ländern wie Frankreich und Italien der Fall ist. Im Moment ist das aus innenpolitischen Gründen in Österreich nicht möglich. Trotzdem wollte ich einmal diesen ersten Schritt tun und nicht weiter zuwarten. Österreich war das letzte unserer Nachbarländer, das jetzt anstand, um wenigstens ein Minimum an Konsens staatsvertraglich zu regeln.

Es bleibt, wie Sie richtig feststellen, eine Pendeiz, und wir werden uns bemühen, auch diese so rasch wie möglich zu erledigen.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

L'entrée en matière est décidée sans opposition

Bundesbeschluss über das Abkommen zwischen der Schweiz und Österreich bezüglich der Zusammenarbeit im Bereich der Sicherung des Luftraums gegen nichtmilitärische Bedrohungen aus der Luft

Arrêté fédéral concernant l'Accord entre la Suisse et l'Autriche relatif à la collaboration en matière de sûreté aérienne contre les menaces aériennes non militaires

*Detailberatung – Discussion par article***Titel und Ingress, Art. 1, 2***Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Titre et préambule, art. 1, 2*Proposition de la commission*

Adhérer à la décision du Conseil national

*Angenommen – Adopté**Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*

Für Annahme des Entwurfes ... 31 Stimmen

(Einstimmigkeit)

(0 Enthaltungen)

07.069

**Internationale Konvention
gegen Doping****Convention internationale
contre le dopage***Erstrat – Premier Conseil*

Botschaft des Bundesrates 05.09.07 (BBl 2007 6489)

Message du Conseil fédéral 05.09.07 (FF 2007 6133)

Ständerat/Conseil des Etats 17.03.08 (Erstrat – Premier Conseil)

Burkhalter Didier (RL, NE), pour la commission: Il s'agit d'approuver ici en tant que premier conseil l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale contre le dopage dans le sport qui a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'Unesco à fin 2005. Au nom de la commission, qui a pris elle aussi une décision positive à l'unanimité, j'aimerais faire quelques considérations sur le contexte général, sur le contenu de la convention et enfin sur la situation helvétique.

S'agissant du contexte général, on peut dire en une phrase que le dopage a fait le tour du monde mais qu'on n'a pas encore fait le tour du problème. Il faut dire tout d'abord que le sujet n'est pas nouveau. Le dopage dans le sport d'élite ne date pas d'hier, mais des années 1960. Son premier fait d'armes médiatisé fortement remonte à 1967. Il touchait déjà le Tour de France et le cyclisme. Le monde privé du sport et le monde public, en particulier le Conseil de l'Europe, ont depuis lors réagi, déjà à la fin des années 1960. Mais le problème n'a pas été réglé, bien au contraire. De multiples événements ont défrayé la chronique, tout spécialement et à nouveau le Tour de France qui connaissait une crise majeure en 1998 et se trouvait en pleine tourmente à cause d'une affaire de dopage alors qu'il faisait étape en Suisse, et plus précisément à Neuchâtel.

Par la suite, le sport et son impact sur la société mondiale n'ont cessé de se développer, de même que le dopage et la lutte antidopage. Qu'a-t-on fait ces dernières années au plan international?

Tout d'abord, l'Agence mondiale antidopage a été créée à Lausanne en 1999, sous forme de fondation selon le droit suisse. Dans ce cadre, le Programme mondial antidopage a été lancé en 2003 avec trois axes: le premier axe est un code qui doit notamment, pour prendre un exemple frappant et assez actuel dans d'autres domaines, éliminer de la course à la candidature aux Jeux olympiques les pays qui ne signeraient pas la convention dont nous parlons avant la fin 2009; le deuxième axe de ce programme mondial comprend des normes techniques qui visent à harmoniser la lutte antidopage; et le troisième des recommandations de bonnes pratiques.

Ces efforts du sport privé – avant tout le mouvement olympique et les nombreuses fédérations sportives qui lui sont affiliées – doivent être appuyés politiquement et moralement par les Etats, car le Code mondial antidopage est signé par les grandes organisations sportives mais pas par les Etats. C'est précisément pour cela que cette nouvelle convention internationale a été préparée sous l'égide de l'Unesco. A ce jour, quelque 75 nations l'ont signée – donc bien plus que ce que mentionne le message, qui a été assez vite dépassé en la matière – et cette convention a pu entrer en vigueur en février 2007, un peu en retard par rapport aux intentions initiales il est vrai.

Qu'y a-t-il en résumé dans cette convention? Son but principal est d'engager les pays dans un processus de législation harmonisée: on veut en quelque sorte répondre de manière concertée à la réalité grandissante des réseaux de dopage internationaux qui eux, évidemment, ne connaissent pas de frontières. La convention vise à ce que les lois des Etats parties intègrent les dispositions du Code mondial antidopage – en fait, la lutte mondiale contre le dopage s'apparente à une course de relais dans laquelle les organisations et fédérations sportives font équipe avec les gouvernements, l'action des uns prolongeant les actions des autres.

Cela dit, les Etats parties disposent d'une large marge de manoeuvre pour concrétiser les principes – c'est d'ailleurs peut-être aussi une faiblesse de l'opération – et s'engagent avant tout à prendre des mesures dans les domaines suivants:

- la limitation de la disponibilité des substances et méthodes interdites, dont vous trouvez la liste dans les annexes à la convention;
- la facilitation des contrôles antidopage au niveau national;
- les sanctions financières pour les sportifs, pour les membres de leur encadrement et pour les organisations qui ne respecteraient pas les règles, par exemple par le retrait de subventions;
- l'encouragement des bonnes pratiques pour la commercialisation et la distribution des compléments alimentaires pouvant contenir des substances interdites;
- l'éducation antidopage des sportifs et de tout le monde qui gravite autour d'eux.

J'ajouterai deux mots sur la procédure, pour dire tout d'abord qu'il s'agit d'une convention qui peut être dénoncée relativement facilement, moyennant un préavis de six mois. Malgré cela, l'arrêté portant approbation de la convention est soumis au référendum facultatif, dans la mesure où la convention contient à l'évidence des dispositions qu'on peut qualifier d'importantes au sens de la Constitution fédérale. Sachez également que les deux annexes qui accompagnent la convention peuvent faire l'objet d'une procédure spécifique de modification, qui pour la Suisse relèvera directement du Conseil fédéral, plus exactement des deux départements fédéraux concernés, et non du Parlement.

S'agissant du contenu de la convention, j'aimerais encore préciser qu'il n'entraîne pas de nouvelles conséquences financières, puisque le soutien de la Confédération à l'Agence mondiale antidopage, prévu dans la convention, figure aujourd'hui déjà au budget fédéral.

Et la Suisse dans tout cela? Il faut d'abord dire que notre pays est actif au niveau international et cela depuis longtemps, surtout dans le cadre du Conseil de l'Europe et de l'Agence mondiale antidopage. La Suisse a participé activement aux délibérations sur cette convention, même si elle a pris du temps, comme d'habitude, pour que l'on parvienne bientôt à la signature officielle et finale. La Suisse n'est toutefois pas dans une situation de rattrapage en la matière, la signature de la convention ne nécessitant pas forcément et formellement de modifications légales immédiates.

En Suisse, il faut rappeler que le travail est en quelque sorte réparti entre le sport privé et la Confédération: au sport privé d'un côté – surtout à Swiss Olympic – incombe la responsabilité principale de lutter contre le dopage, en premier lieu par des contrôles et des sanctions, qui peuvent être lourdes, parce qu'on parle ici souvent pour les sportifs d'interdiction d'exercer leur profession pendant des années; à l'Etat de